

PROJET DE LOI

adopté

le 14 avril 1994

N° 93
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international (ensemble une annexe) faite à Washington le 26 octobre 1973.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : 598, 760 et T.A. 97.

Sénat : 165 et 335 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international (ensemble une annexe), faite à Washington le 26 octobre 1973, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 avril 1994.

Le Président,

Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 598 (A.N. 10^e législ.).